**P-10**

Terrebonne

# Formulaire de demande de permis

Installation ou remplacement d'une piscine (creusée, semi-creusée, hors-terre, gonflable et plongeoir)*

* Ce type de demande de permis peut également être réalisé sur notre site Internet à l'adresse : https://www.ville.terrebonne.qc.ca/fr/38/Permis_et_demandes

| Espace réservé à l'administration : | | | |
|---|---|---|---|
| Reçu par : | | Nº de demande : | |

***IMPORTANT* :** *Aménagement relatif à la sécurité des piscines résidentielles*

*1. Toute piscine doit être pourvue d'une **échelle** ou d'un **escalier** permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir.*

*2. Toute piscine doit être entourée d'une **enceinte** de manière à en protéger l'accès.*

- *Une enceinte doit empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre, être d'une hauteur d'au moins 1,2 m et être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade. Lorsque l'enceinte est formée par une clôture à mailles de chaîne, les mailles doivent avoir une largeur maximale de 30 mm. Toutefois, si des lattes sont insérées dans les mailles, leur largeur peut être supérieure à 30 mm, mais elles ne peuvent permettre le passage d'un objet sphérique de plus de 30 mm de diamètre;*
- *Un mur formant une partie d'une enceinte ne doit être pourvu d'aucune ouverture permettant de pénétrer dans l'enceinte. Toutefois, un tel mur peut être pourvu d'une fenêtre si elle est située à une hauteur minimale de 3 m par rapport au sol du côté intérieur de l'enceinte, ou dans le cas contraire, si son ouverture maximale ne permet pas le passage d'un objet sphérique de plus de 10 cm de diamètre. Cette dernière disposition ne s'applique pas lorsque la fenêtre ou les fenêtres donnent sur une ou des chambres à coucher.*
- *Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte.*

*3. Toute **porte aménagée dans une enceinte** doit avoir les caractéristiques prévues et doit respecter les conditions suivantes :*

- *Être munie d'un dispositif de sécurité passif lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement.*
- *Le dispositif peut être installé soit du côté intérieur de l'enceinte dans la partie supérieure de la porte, soit du côté **extérieur de l'enceinte** à une **hauteur minimale de 1,5 m** par rapport au sol.*

*4. Afin d'empêcher un enfant de grimper pour accéder à la piscine, tout **appareil lié à son fonctionnement** doit être installé à plus d'un mètre de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte. Les conduits reliant l'appareil à la piscine doivent être souples et ne doivent pas être installés de façon à faciliter l'escalade de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte.*

*5. Doit également être installé **à plus d'un mètre de la paroi** de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte, toute **structure ou équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper** par-dessus la paroi ou l'enceinte. Cette distance minimale s'applique également à une fenêtre située à moins de 3 m du sol, sauf si son ouverture maximale ne permet pas le passage d'un objet sphérique de plus de 10 cm de diamètre.*

*6. Pour l'installation d'un **plongeoir**, nous vous invitons à consulter le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles et ses amendements sur le site du ministère des affaires municipales ou sur notre fiche-résumé.*

*7. **Piscine démontable ou gonflable** : Il n'est pas requis d'obtenir un permis pour la réinstallation si vous avez obtenu un permis pour l'installation initiale ET si vous réinstallez la piscine au même endroit et aux mêmes conditions.*

*Nous vous invitons à consulter le guide de référence pour respecter le règlement provincial sur les piscines privées sur le site du Ministère des affaires municipales : https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securite-des-piscines-residentielles/mesures-de-securite/*

| Date dépôt de la demande : | |
|---|---|

| 1. Identification du lieu des travaux | |
|---|---|
| Adresse : | |
| # lot : | |

| 2. Identification du propriétaire | | | |
|---|---|---|---|
| Nom : | | | |
| Adresse : | | | |
| Ville : | | | |
| Province : | | Code postal : | |
| Téléphone : | | Cellulaire : | |
| Courriel : | | | |

| 3. Identification du requérant (si différent du propriétaire – fournir une procuration) | | | |
|---|---|---|---|
| Nom : | | | |
| Adresse : | | | |
| Ville : | | | |
| Province : | | Code postal : | |
| Téléphone : | | Cellulaire : | |
| Courriel : | | | |

| 4. Description des travaux | | |
|---|---|---|
| Emplacement : | ☐ Cour arrière ☐ Cour latérale ☐ Cour avant secondaire | |
| Distance avec les limites de terrain : | Ligne arrière:____m Ligne latérale:_____m Ligne avant secondaire:_____m | |
| Type d'équipement : | ☐ Piscine creusée | ☐ Piscine hors-terre |
| | ☐ Piscine semi-creusée | ☐ Piscine gonflable |
| Type de matériaux de la piscine : | ☐ Fibre de verre | ☐ Acier |
| | ☐ Béton | ☐ Autre : |

| | | |
|---|---|---|
| Construction donnant accès à la piscine *(patio, plate-forme, « deck »…) :*<br>** Si piscine hors-terre ou gonflable* | Est-ce que la terrasse relie la piscine à la maison? | |
| | Si oui, est-ce qu'il y a présence d'un garde-corps entre la piscine et la maison? | |
| | Matériaux de la plate-forme: | |
| | Matériaux du garde-corps: | |
| | Hauteur du garde-corps: _____ m | |
| | Distance entre les barreaux : _____ cm | |
| | Type de dispositif de sécurité : | |
| | Est-ce que le dessous de la galerie est fermé pour en éviter l'accès? | |
| Clôture :<br>** Si piscine creusée ou semi-creusée* | Matériaux : | |
| | Hauteur : _____ m | |
| | Distance entre les barreaux : _____ cm | |
| | Type de dispositif de sécurité : | |
| | Est-ce qu'un mur de la maison ou d'un bâtiment accessoire fait partie de l'enceinte? | |
| Distance par rapport aux bâtiments accessoires (m): | Cabanon : | Installation septique (si applicable) : |
| | Garage isolé: | Habitation : |
| Plongeoir | ☐ OUI ☐NON | |

| | |
|---|---|
| Date de début des travaux : | |
| Date de fin des travaux : | |
| Valeur des travaux ($) : | |

| 5. Identification sur l'exécutant des travaux | | | |
|---|---|---|---|
| Nom de l'entrepreneur: | | Nº de RBQ : | |
| Adresse : | | | |
| Téléphone : | | | |

| 6. Documents à fournir pour l'analyse de votre demande | |
|---|---|
| ☐ | Procuration du propriétaire, s'il y a lieu |
| ☐ | Certificat de localisation de la propriété |
| ☐ | Plan d'implantation de la piscine projetée, de l'emplacement de l'installation sanitaire (le cas échéant) ainsi que les bâtiments accessoires existants |
| ☐ | Dans le cas de la construction d'une piscine creusée privée, outre les renseignements et documents mentionnés précédemment lorsqu'ils s'appliquent, la demande de permis doit également comprendre les documents et renseignements suivants :<br>– Les plans montrant, avec les cotes nécessaires, de l'emplacement exact de la piscine, de l'installation sanitaire (le cas échéant) des clôtures requises ainsi que les constructions et équipements accessoires existants et projetés<br>– Un croquis indiquant la profondeur ou l'élévation par rapport au sol adjacent<br>– Si votre remise constitue en partie, une enceinte à votre piscine creusée, vous devez localiser la porte d'entrée de la remise ainsi que les fenêtres à l'extérieur de l'enceinte |
| ☐ | Photographie ou pamphlet du dispositif de sécurité de la clôture et/ou de l'accès donnant à la piscine |
| ☐ | Preuve que le plongeoir respecte la norme BNQ 9461-100 |
| ☐ | Paiement des frais exigibles en vertu du règlement de tarification en vigueur |
| ** Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier. Tous les documents indiqués à ce formulaire devront être obligatoirement fournis.* | |

| 7. Déclaration du requérant | |
|---|---|
| Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la demande des services concernés. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la règlementation municipale applicable en vigueur. Enfin le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis. | |
| Signature du requérant : | |
| Nom et prénom : | |
| Date : | |

Pour procéder à l'ouverture d'une demande, vous pouvez procéder de 4 façons (dans tous les cas, votre demande doit contenir les documents indiqués à la section 6) :

1- En ligne : Faire votre demande sur notre site internet à l'adresse https://www.ville.terrebonne.qc.ca/permis-et-demandes-de-travaux

2- Par courriel : nous transmettre le présent formulaire complété et les documents exigibles à l'adresse service-citoyen@ville.terrebonne.qc.ca; un membre de notre direction vous contactera pour convenir de votre choix de paiement : (chèque, carte de crédit (terminal virtuel), comptant et par carte débit (en personne);

3- À nos bureaux : vous présenter avec le présent formulaire complété et les documents exigibles;

4- Par la poste : nous transmettre le présent formulaire complété, les documents exigibles ainsi que le paiement par chèque.

Ville de Terrebonne
Direction de l'urbanisme durable
790, rue Saint-Pierre, Terrebonne (Québec) J6W 1E4

Téléphone : 450-961-2001 / Courriel : service-citoyen@ville.terrebonne.qc.ca

**IMPORTANT : Si votre habitation a été construite le ou après le 16 juin 2022, sachez que le règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pourrait s'appliquer à votre propriété si celle-ci est située dans les zones vertes et bleues identifiées aux cartes 1 et 2 de ce RCI. Nous vous invitons à consulter la carte sur le site de la CMM :**
https://cmm.qc.ca/documentation/reglements/controle-interimaire-rci-2022-96/

Si tel est le cas, des documents supplémentaires pourraient être exigés.